FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 457
Moto-Club — I.Rondelles
N° d'affiliation — C2847
Date — 05 MAI 2019
Lieu — La Naute-23190 CHAMPAGNAT
Organisateur technique - I.Rondelles
E-mail — gerbaud.23200@hotmail.fr
Téléphone — 06 48 88 11 49 ou 07 71 28 79 55

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOUGAIN Gilles	Licence : 004673
Président du Jury ou Arbitre*	SABOTIER Marylène	Licence : 021649
Membre du Jury	DECOUT Delphine	Licence : 197143
Membre du Jury	OPALINSKI Richard	Licence : 054480
Commissaire technique responsable	DA ROCHA Guy	Licence : 249866
Responsable du chronométrage	TIP TIP TOP	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : voir annexe horaires prévisionnels
Contrôles Techniques : voir annexe horaires prévisionnels
Remise des prix : 19H00

Départ : 09H00
Arrivée : 17h00

**Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.*

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Voir additif catégories et engagements				

Engagement :
Site Internet ---- www.ffm.engage-sports.com
Contact ---------
Téléphone ------- E-mail --

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif : 2 €
Caution : 100 €

Article 5 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 — Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... Docteur JP PAKOMOFF

Nombre de secouristes 6

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... Aubusson

Temps de trajet (en min) ..... 20 mn

Article 8 — Le site de pratique

Caractéristiques :

Longueur de la boucle ———— 80 km

Distance journalière ——— 160 km

Nombre de Contrôles Horaires ——— 4

Contrôles de Passage ——— 5

Nombre de spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) ——— 2 — Longueur(s) ————
- De type Enduro (en ligne) ——— — Longueur(s) ————
- De type X-Trem ———— — Longueur(s) ————

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non
Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ☒ oui ☐ non
Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non

Capacité Moto : 399
(7 par kilomètre maximum)

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/02/2019	Date : 12/02/2019	Date : 28/02/2019
Les I-RONDELLES 8 La Mazière 23200 BOSROGER meaume.thierry@ne N° Affiliation FFM : C2 Siret : 504 020 314 000 20 Le Président Gabaud Olivier	Par délégation pour Patrick LAMOUREUX LNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	Numéro : 19/0193 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	457
Moto-Club	I.Rondelles
N° d'affiliation	C2847
Date	05 MAI 2019
Lieu	La Naute-23190 CHAMPAGNAT
Organisateur technique	I.Rondelles
E-mail	gerbaud.23200@hotmail.fr
Téléphone	06 48 88 11 49 ou 07 71 28 79 55

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Additif à l'article 4 du Règlement Particulier de l'épreuve 457

CATEGORIES ET ENGAGEMENTS

50 CC (toutes les 50 cc d'enduro, à partir de 14 ans, pas de limite d'âge). Engagement 62 € ou 30 € de 14 à 17 ans inclus.

FEMININES (toutes motos d'enduro, à partir de 14 ans). Engagement 62 € ou 30 € de 14 à 17 ans inclus.

125 TRAIL (125 2 Tps ou 4 Tps issues de la liste des motos éligibles en annexe, à partir de 16 ans). Engagement 62 € ou 30 € de 16 à 17 ans inclus.

LOISIRS OPEN (toutes cylindrées, motos issues de la liste des motos éligibles en annexe, à partir de 16 ans). Engagement 62 € ou 30 € de 16 à 17 ans inclus.

SUPER-VETERANS (moto libre et 55 ans minimum pour le pilote). Engagement 62 €.

PRE-2000 (moto libre commercialisée avant AM 2000). Engagement 62 € ou 30 € de 16 à 17 ns inclus.

DUOS (pour les 2 pilotes motos issues de la liste des motos éligibles en annxe. Moto libre pour l'un ou les 2 pilotes s'ils sont super-vétérans, pilotes de 50 cc ou féminines). Engagement 62 € par pilote ou 30 € par pilote de 14 à 17 ans inclus.

AUTRES CATEGORIES ACCEPTEES (places limitées et hors Family Trophy)

GENTLEMEN (moto libre, licence à la journée obligatoire, places limitées et confirmées 15 jours avant l'épreuve). Engagement 62 € ou 30 € de 16 à 17 ans inclus.

TANDEM (pour le 1er pilote, moto issue de la liste des motos éligibles en annexe ou moto pré-2000 ou moto libre s'il est super-vétéran, pilote de 50 cc ou féminine. Pour le 2nd pilote, moto libre, places limitées et confirmées 15 jours avant l'épreuve). Engagement 62 € par pilote ou 30 € par pilote de 14 à 17 ans inslus.

IMPORTANT : Autorisation parentale obligatoire pour tout pilote mineur désirant participer à l'épreuve.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 07/01/19	Date : 12/02/2019	Date :
	Par délégation pour Patrick LAMOUREUX	Numéro :

LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 A Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

LES I-RONDELLES
8 La Mazière
23200 BOSROGER
meaume.thierry@neuf.fr
N° affiliation FFM : C2847
Siret : 504 020 314 000 28

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 457
Moto-Club ——— I.Rondelles
N° d'affiliation C2847
Date ——— 05 MAI 2019
Lieu ——— La Naute-23190 CHAMPAGNAT
Organisateur technique I.Rondelles
E-mail ——— gerbaud.23200@hotmail.fr
Téléphone ——— 06 48 88 11 49 ou 07 71 28 79 55

HORAIRES PREVISIONNELS

Date ——— 04 05 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
14h00	18h30	Contrôles administratifs	Toutes catégories	4.5 heures
14h00	18h30	Contrôles techniques	Toutes catégories	4.5 heures

FFM
FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 457
Moto Club —— I Rondelles
N° d'affiliation —— C2847
Date —— 05 MAI 2019
Lieu —— La Naute-23190 CHAMPAGNAT
Organisateur technique —— I Rondelles
E-mail —— gerbaud 23200@hotmail.fr
Téléphone —— 06 48 88 11 49 ou 07 71 28 79 55

PLANNING PRELIMINAIRE

Date —— 05 05 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
07H00	08H30	Contrôles administratifs	Toutes Catégories	1h30
07H00	08H30	Contrôles techniques	Toutes Catégories	1H30
08h30	08h45	Briefing pilotes	Tous les pilotes	0H15
09H00		1er départ		
17H00		Arrivée		
18H00	18H30	Réunion du jury		00H30
19H00		Remise des prix		
	20H30	Fin		

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 457
Moto-Club —— I.Rondelles
N° d'affiliation —— C2847
Date —— 05 MAI 2019
Lieu —— La Naute-23190 CHAMPAGNAT
Organisateur technique - I.Rondelles
E-mail —— gerbaud.23200@hotmail.fr
Téléphone —— 06 48 88 11 49 ou 07 71 28 79 55

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER 2019

LISTE DES MOTOS ELIGIBLES TROPHEE ENDURO FAMILY 2019 POUR LES CATEGORIES 125 TRAIL et OPEN LOISIRS

AJP : 125 PR3 ; 125 PR4 ; 200 PR3 ; 200 PR4 ; 240 PR3; 240 PR4 ; 240 PR4 Ultrapassar ; 250 PRS

Aprilia : 125 RX ; 125 RXV

Asiawing : NC 250 ; LX 450

Beta : 125 RE ; 125 RR ; 125 RR LC ; 125 Urban ; 125 Alp ; 200 Alp ; 300 X-Trainer ; 400 Alp

BMW : F 650 ; G 650 X

CH Racing : WXE 125

Cagiva : 125 K7 ; 125 WB ; 350 TE ; 500 TE

Derbi : 125 Senda DRD

Fantic : 125 RC 4-T ; 200 RC4-T

GasGas : 125 Halley ; 125 Pampera ; 125 Randonnée ; 200 Hobby ; 250 Pampera ; 320 Pampera ; 450 Halley ; 450 Pampera

Honda : 125 CRM ; 125 MTX ; 125 NX ; 125 XLR ; 125 XR ; 200 CRM ; 200 MTX ; 200 XLR ; 200 XR ; 250 CRF-L ; 250 CRM ; 250 XLR ; 250 XR ; 350 XLR ; 350 XR ; 400 XR ; 500 XLR ; 600 XLR ; 600 XR ; 650 XR

HM : 125 CRE-F ; 125 CRE-RR ; 125 Locusta ; 200 Locusta ; 230 CRF

HRD : 125 Enduro 4-T

Husqvarna : 125 WRE ; 125 TE 4-T ; 410 TE-E ; 610 TE-E ; 650 Terra

Kawasaki : 125 KDX ; 125 KLX ; 125 KMX ; 200 KDX ; 200 KMX ; 220 KDX ; 250 KDX ; 250 KLX ; 250 KLX-R ; 300 KLX-R ; 600 KLR ; 650 KLX-R

KTM : 125 LC2 ; 125 EXE ; 250 Freeride ; 350 Freeride ; 400 LC4 ; 600 LC4 ; 640 Adventure ; 690 Enduro

Ossa : 280 Explorer

Rieju : 125 Marathon ; 125 Tango ; 250 Tango

Scorpa : 125 TY-F ; 125 T-Ride ; 250 T-Ride ; 280 T-Ride

Sherco : 125 City Corp ; 125 SE ; 125 X-Ride ; 290 X-Ride

Suzuki : 125 DR ; 125 TSR ; 200 DR ; 200 TSR ; 250 DR ; 350 DR ; 400 DR-ZE ; 400 DR-SE ; 600 DR ; 650 DR

SWM : RS 125 R ; RS 650 R

Yamaha : 125 DTR ; 125 XT ; 125 WR-R 4-T ; 200 DTR ; 200 WR ; 225 TT ; 250 Tricker ; 250 TT ; 250 TTR ; 250 WR-R ; 250 XT ; 350 TT ; 350 XT ; 600 TT ; 600 XT ; 660 XT-R ; 660 XTZ

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/02/19	Date : 12/02/2019	Date :
		Numéro :

Les I. Rondelles
Rue de la Fontaine
23200 St Amand
gerbaud.23200@hotmail.f
N° Aff : FFMC2847
Siret : 504 020 314 00028
Tél : 06 48 88 11 49

Par délégation pour Patrick LAMOUREUX

LNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 A Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Boucle 1 Boucle 2

L'itinéraire se situe sur des chemins et des pistes existants (chemins communaux, ruraux, privés) ne faisant pas l'objet d'interdiction de circulation générale (sauf d'une ordonnance déjà existante (point, aqueduc, passage bruit)

L'itinéraire traverse plusieurs sortes d'eau (passerelle) (aménagement par la cité)

Départ-Arrivée: D-A

Spéciale: CP

Contrôle pointage: CP

Privé:

Zone privé Type 2

Après la manifestation, l'association prévoit de faire un état des lieux avec les propriétaires privés et les communes.

En accord avec les communes, l'association a ouvert plusieurs chemins non praticables permettant de pratiquer la randonnée et participe au nettoyage des chemins.

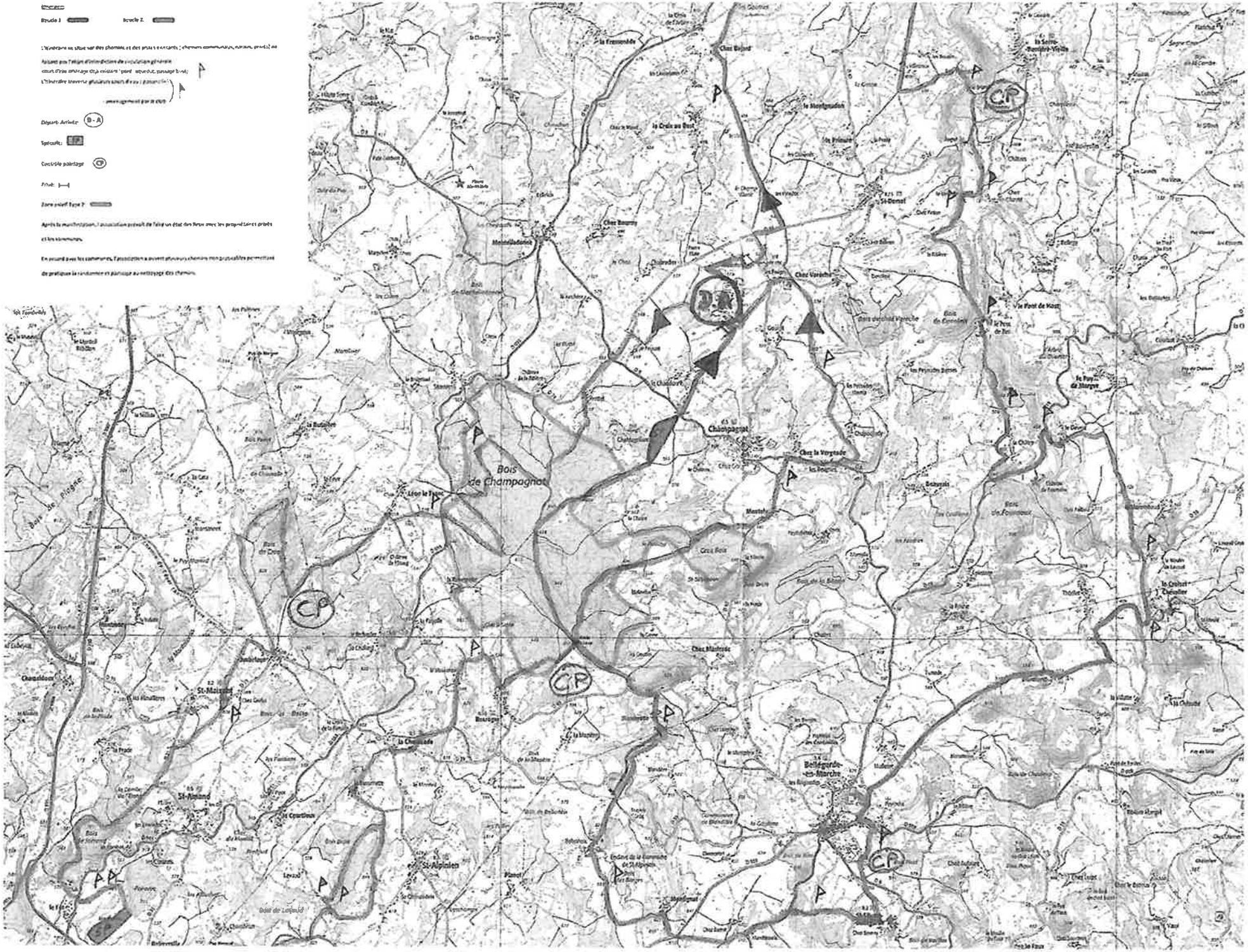

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

LES I RONDELLES
8 La Maziere
23200 BOSROGER

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO298** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **I-Rondelles Classic 2019**» se déroulant **du 05/05/2019 à 5h00 au 05/05/2019 à 23h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 01/02/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

Date: 2019.02.01 09:14:08 Z

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 481
Moto-Club — I'Rondelles
N° d'affiliation — C2847
Date — 05 MAI 2019
Lieu — La Nante - 23190 CHAMPAGNAT
Organisateur technique - I'Rondelles
E-mail — gerbaud23200@hotmail.fr
Téléphone — 06.48.88.11.49 ou 07.71.28.79.55

CDF ENDURO à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2019

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le championnat de France d'Enduro à l'Ancienne.
Cette manche du Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve. Cet officiel tiendra le rôle de Président de jury pour les catégories du championnat de France.

Délégué FFM — OPALINSKI Richard Licence : 054480

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- ☒ **C1** : Motos de 1976 et avant
- ☒ **C2** : Motos de 1977 à 1979 inclus
- ☒ **C3** : Motos de 1980 à 1982 inclus
- ☒ **C4** : Motos de 1983 à 1985 inclus
- ☒ **C5** : Motos 4T des classes C2, C3 et C4
- ☒ **C6** : Motos de 1986 à 1990 inclus (NCO)
- ☒ **Pisse Feu** : 50 et 80cc jusqu'à 1985
- ☒ **Randonneur** : 1 Tour

Machines admises : Elles doivent obligatoirement être d'un millésime inférieur ou égal à 1990 et posséder pour les machines jusqu'en 1985 des freins à tambours. Les modèles de 1986 à 1990 peuvent posséder des freins à disques et/ou des freins à tambour.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT, NJ3C (détenteur d'un BSR et âgé d'au moins 14 ans) ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.
Les licenciés « une épreuve » sont classés sur l'épreuve mais ne marquent pas de points au Championnat.
La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires : .....

.....

.....

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 25/02/19	Date : 26/02/2019	Date : 28/02/2019
	Par délégation pour Patrick LAMOUREUX	Numéro : 19/0193
Les I. Rondelles 1 Rue de la Fontaine 23200 St Amand gerbaud.23200@hotmail. N° Aff : FFMC2847 Siret : 504 020 314 00028 Tél : 06 48 88 11 49	LVNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00